

PLUi de Colomars : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 29 avril 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Colomars (Alpes-Maritimes) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 4 mars 2026. Il délimite 79 zones, dont 48 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 29 avril 2026.

- Le PLUi de Colomars s'applique dans sa version du 4 mars 2026 ; nous publions 80 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 79 zones : 48 urbaines (U), 0 à urbaniser (AU), 13 agricoles (A) et 18 naturelles (N).
- Sur les 99 communes des Alpes-Maritimes dont nous publions le document, Colomars occupe le rang 25 par le nombre de zones délimitées : 28 zones de plus que la médiane du département (51 zones).
- 124 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Colomars depuis 2013, pour 205 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	79 zones
Zones urbaines (U)	48 zones
Zones à urbaniser (AU)	0 zone
Zones agricoles (A)	13 zones
Zones naturelles (N)	18 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI METROPOLE NICE COTE D'AZUR
Version du	4 mars 2026
Partition GPU	DU_200030195
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200030195/3c792b42afaf0c73febbebdfd156b50f/200030195_reglement_20250711.pdf
Règles extraites	80 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Colomars

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
Publié au Journal officiel le	18 mars 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	17 avril 2026
Motivation de la décision	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/colomars-06046>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Colomars : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREXTRAITE LE

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053684950>

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Transport de marchandises dangereuses
28 reconnaissances

7 octobre 2024

Inondations et/ou Coulées de Boue

3 plans

Feu de forêt, Inondation, Mouvement de terrain

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

UAb, UBg, UBj, UEa, UFa3, UFb4, UFb7, UFc1, UFc5, ULb, UPi, UPj, UTc, UZa4, UZa5, UZb5

Situation administrative

Code INSEE

06046

Code postal

06670

Intercommunalité

Métropole Nice Côte d'Azur

Département

Alpes-Maritimes

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

79 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

79 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

79 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Aspremont (2,8 km)

56 zones

Falicon (3,6 km)

30 zones

Castagniers (3,7 km)

82 zones

Gattières (4,5 km)

89 zones

Carros (4,6 km)

84 zones

Saint-André-de-la-Roche (5,5 km)

89 zones

Tourrette-Levens (5,5 km)

64 zones

Saint-Jeannet (5,9 km)

93 zones

Saint-Blaise (6,3 km)

62 zones

Nice (6,5 km)

576 zones

La Gaude (6,5 km)

106 zones

Saint-Martin-du-Var (6,8 km)

41 zones

Le Broc (8,0 km)

61 zones

Saint-Laurent-du-Var (8,4 km)

100 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/colomars-06046>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Colomars : zonage, règlement et permis de construire (suite)

La Roquette-sur-Var (8,5 km)	50 zones
La Trinité (9,8 km)	111 zones
Villefranche-sur-Mer (9,9 km)	79 zones
Vence (10,0 km)	98 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/colomars-06046>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.